



Rapport d'activité

2019

Présenté à l'Assemblée Générale
à Ploufragan le 24 septembre 2020

Le mot du Président



Nous avons l'habitude de présenter chaque année le rapport d'activité de l'UDAF au mois de juin. Cependant en raison du contexte inédit que nous vivons, nous procédons à la présentation, ce 24 septembre 2020, en Assemblée Générale, du rapport retraçant l'activité de l'UDAF pour l'année 2019. Il est un peu tard pour la déclinaison d'un rapport, mais à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.

Le début de l'année 2020 a démarré de façon très morose. Le Président de la République l'a clairement exprimé : « nous sommes en guerre », et oui ! en guerre, contre un fléau nommé « Coronavirus ».

Nous étions convaincus que des épidémies telles que la peste, la lèpre, le choléra étaient bien loin derrière nous ! Or, aujourd'hui, un virus, déjà présent dans les pays asiatiques en fin d'année 2019, a traversé la planète entière emportant avec lui des vies, imposant la mise en quarantaine et le chômage partiel de milliards de personnes et mettant en péril l'économie de tous les continents. Fort heureusement l'UDAF 22 n'a pas eu recours au chômage partiel et les salaires de l'ensemble du personnel ont pu être maintenus.

La prudence doit être de mise, tout comme la distanciation sociale, un nombre de participants plus réduit aux divers regroupements, de grandes salles avec peu de monde. Il faut s'habituer, se contraindre de bon cœur, nous ne sommes pas les plus à plaindre, pensons à l'Amérique Latine, l'Afrique...

En 2019, l'UDAF des Côtes d'Armor a pleinement rempli ses missions, tant au niveau du réseau, UDAF, URAF, UNAF, que des associations familiales diverses qui la composent et en font sa caractéristique unique, richesse dans sa réflexion, dans ses actions, dans son développement, dans les services aux familles, dans les interpellations à nos politiques, Préfet, Députés et Sénateurs, Conseillers régionaux et départementaux, Maires et dans les représentations qu'elle assume, vers, pour et avec les familles, toutes les familles. Cette année 2019 a été forte en émotion mais au pouvoir de vos valeurs et sens professionnel.

Les services, vous les verrez dans le rapport d'activité, nombreux, axés sur l'aide aux familles, protection, accompagnement budgétaire, famille gouvernante, point info famille... et je remercie, les salariés impliqués, compétents, respectueux des personnes mais aussi attentifs, dans une période de montée en charge de l'activité, vous qui servez l'intérêt de nos usagers avec détermination et sans jamais renier les valeurs propres à notre Institution. Un grand merci pour cette cohésion d'équipe dans cette période complexe et historique.

Les représentations, cette année un focus sur nos bénévoles, parce que particulièrement sollicités, en journée, en soirée, dans les représentations CAF, Santé, CCAS, CIAS, Logement, Education et je ne peux citer tous les champs. Des militants familiaux formés, armés face au monde politique, et parfois isolés comme dans un CIAS face à 20 politiques. Des militants sollicités, corvéables, toujours présents et de bonne humeur, conscients du travail à accomplir et ce depuis des années. Nous en honorerons quelques-uns en fin d'Assemblée Générale.

Renforcer nos liens, avec les matinales, qui, le dernier jeudi de chaque mois depuis plus de deux ans, sont devenus des rendez-vous incontournables qui abordent un sujet différent à chaque fois, touchant les familles. Mais aussi permettre un focus sur nos associations, les aider à mieux se faire connaître. Les petits déjeuners parlementaires sont un moyen d'aborder les soucis de nos familles avec ceux qui votent des lois qui peuvent impacter le quotidien des familles.

L'UDAF 22 n'est rien sans l'ensemble des militants familiaux et salariés. Je les remercie pour ce rôle primordial d'observation et de porte-parole des familles. C'est aussi grâce à eux, que la France se relèvera dans le respect et la solidarité.

Le Président.

Lionel LE BORGNE



Sommaire

Présentation

Les principales actions menées par l'UDAF 22 p 7

- Les instances et les relations publiques p 8
 - Les instances départementales, régionales et nationales p 8
 - Les relations publiques p 9
- Les commissions sectorielles et internes p 10
 - Les commissions générales p 10
 - Les commissions statutaires p 13
 - Les autres commissions et groupes de travail p 13
- Les représentations p 14
- Le développement de l'action familiale p 18
 - Les mouvements familiaux p 18
 - La conférence des mouvements p 19

Les services de l'UDAF 22 p 21

Le secrétariat de la Médaille de la Famille	p 22
L'information et le soutien au budget familial (ISBF)	p 22
Le Point Info Famille (PIF)	p 22
Le microcrédit personnel	p 23
L'accompagnement budgétaire	p 24
La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	p 25
L'observatoire départemental des familles	p 26
Le droit au logement opposable (DALO)	p 26
Famille gouvernante	p 27
La médiation des gens du voyage	p 28
L'information et le soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)	p 29
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs	p 30
Les évaluations internes et externes	p 33
Les ressources humaines	p 33
Implications de l'UDAF 22	P 34
Conclusion	p 35
Sigles	p 36

L'union départementale des associations familiales des Côtes d'Armor

Une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor développe son activité autour des **quatre missions confiées par le législateur** :

- ❖ **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ❖ **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- ❖ **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- ❖ **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2019, l'UDAF des Côtes d'Armor se compose de :

16 mouvements familiaux regroupant **49** associations familiales et
4 477 familles adhérentes auxquelles s'ajoutent **4** mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, **adhérentes ou non à une association familiale**.

Répartition par mouvement

16 Mouvements familiaux **49** Associations **4 477** Familles **12 673** Suffrages

4 Mouvements à recrutement général

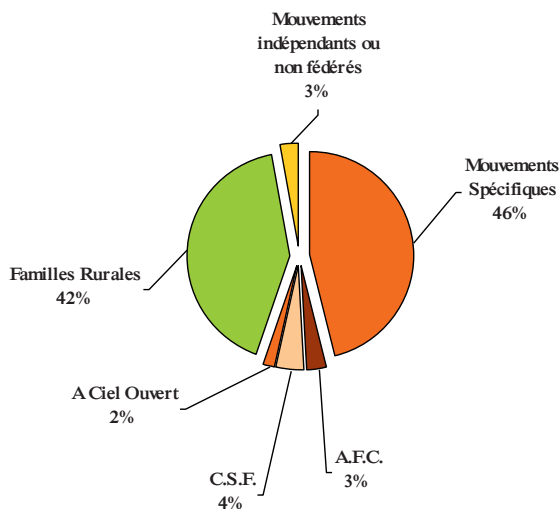
A Ciel Ouvert	1	73	190
A.F.C.	6	142	318
C.S.F.	2	194	611
Familles Rurales	23	1888	6145

9 Mouvements à recrutement spécifique

Adapei – Nouelles	1	503	1506
A.D.M.R	5	298	500
APEDYS 22	1	54	192
A.P.F	1	189	384
E.F.A	1	41	123
FAVEC 22	1	208	214
M.F.R.	2	377	1129
U.N.A.F.A.M.	1	213	609
Vacances et Familles	1	178	518

3 Mouvements indépendants ou non fédérés

A.F.I.C.A.	1	9	20
Ass. Familiale de Lamballe	1	71	153
F.M.H.	1	39	65



Les principales actions menées par l'



UdaF Côte-d'Armor est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, qui a pour mission de promouvoir l'usage des services numériques auprès des personnes âgées. Elle agit en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs du numérique. UdaF Côte-d'Armor est membre de l'Association Française des Usagers du Numérique (AFUN).

➤ Les instances départementales, régionales et nationales

L'Assemblée Générale

- ❖ L'Assemblée Générale ordinaire de l'UDAF s'est tenue le 6 juin 2019 à Saint-Brieuc, avec une présentation des faits marquants 2019 : le développement associatif, le séminaire des nouveaux administrateurs et salariés, les formations des bénévoles, Famille gouvernante, l'Information et le Soutien au Budget Familial ainsi que l'augmentation d'activité du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Puis, ont été exposés le rapport financier et celui du commissaire aux comptes.

Elle s'est clôturée par la remise, à 5 administrateurs, de la médaille du mérite familial : Mmes DONNET, LE ROC'H, RUELLAN, VILT et M. de LAURENCIE.

En amont de cette assemblée, l'UDAF a organisé une **table ronde sur « les frais d'incidents bancaires »**, avec la participation de l'UNAF, la Banque de France, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne.



Le Conseil d'Administration et le Bureau

En 2019, **5** réunions de Conseil d'Administration et **10** réunions de Bureau se sont tenues.

Au **31 décembre 2019**, le Conseil d'Administration se compose de 29 membres :

- ❖ **16** administrateurs élus et **13** administrateurs désignés par les mouvements

PRESIDENT	1ER V. PDT	2E V. PDT	SECRETAIRE	SEC. ADJOINT	TRESORIER
 L. LE BORGNE CSF	 B. DONNET ADMIR	 M.C. WATTELET FR	 F. UGUEN CSF	 C. VILT AFC	 M.T. RUELLAN ADMIR
TR. ADJOINT	MEMBRE	MEMBRE	 G. COLAS FMH	 L. DARCEL EFA	 P. DE LA LAURENCIE AFC
 M.C. LE BRIS FMH	 C. BRUNET DE COURSOU AFC	 M.T. LE ROCH ADMIR	 C. DUCLOS AFICA	 G. GOASDOUE CSF	 C. HOGENHUIS AFC
 H. DELABALLE A CIEL OUVERT	 C. DESROCHES AFC	 F. DISQUAY ADMIR	 A. LE GUEVELLO CSF	 C. LULA FR	 T. MORIN FAVEC
 P.C. IWAN DDA A CIEL OUVERT	 M.M. JOUBREL UNAFAM	 M. JUGAN Vacances et Familles	 R. URVOY MFR	 C. VINCENT ADAPEI NOUELLES	
 N. PITOIS UNAFAM	 A. REY CSF	 G. RIO FR			

	Membres du bureau
	Administrateurs désignés
	Administrateurs élus

Les Instances régionales et interrégionales

- ❖ *L'association interdépartementale*, URAF Bretagne : a réuni son Conseil d'Administration deux fois et son Assemblée Générale ordinaire le 1^{er} juillet à Ploufragan avec une conférence sur « *Être parents d'enfant(s) âgé(s) de 6 à 12 ans* ». L'UDAF a participé au titre de la Bretagne au groupe de travail « *Refonte du logiciel ADHELIS* » à l'UNAF le 14 février ainsi qu'au colloque régional sur « *L'illettrisme* » le 1^{er} mars à Rennes. L'UDAF 22 a en charge la fonction de Trésorier. Les UDAF de Bretagne travaillent ensemble sur différents dossiers : Lire et faire lire, le logement, la santé, la formation des bénévoles, les schémas départementaux des services aux familles...
- ❖ *L'interrégion* : Le Président, la 1^{ère} Vice-Présidente et la Directrice de l'UDAF ont pris part le 10 mai à Nantes à la rencontre interrégionale du Grand-Ouest organisée par l'UNAF sur le dossier « *DUD et Délégations* ».

Les Instances nationales

- ❖ L'UDAF était présente à l'Assemblée Générale de l'UNAF les 22 et 23 juin à Reims et à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 12 octobre 2019 à Paris.
- ❖ La 1^{ère} Vice-Présidente et la Directrice ont assisté aux réunions des Présidents/Directeurs les 23 et 24 mars à Annecy ainsi que les 11 et 12 octobre à Paris.
- ❖ L'UDAF a participé aux journées d'information, formations, aux groupes de travail et aux enquêtes de l'UNAF : « *l'implication des UDAF dans les schémas départementaux des services aux familles* », « *les dispositifs de logements partagés ou accompagnés* », « *les chantiers communication pour le réseau* », « *les restes à charge en matière de santé* », « *les frais d'incidents bancaires* ».

➤ Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- ❖ L'UDAF a rencontré, les 5 février et 6 mars, le Directeur de Cabinet du Préfet sur la médiation des gens du voyage.
- ❖ L'UDAF a organisé le 22 novembre un « *petit déjeuner* » avec les parlementaires du département. Une délégation de l'UDAF a pu échanger avec Messieurs JONCOUR, KERLOGOT, Députés, M. VASPART, Sénateur et son attaché parlementaire après avoir visionné le film de présentation de l'UDAF. Les thèmes évoqués étaient les frais de garde d'enfants, les frais d'incidents bancaires, la participation des majeurs protégés au financement de leur mesure, les points conseils budget, Famille gouvernante...



Les relations avec les partenaires

En 2019, différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires :

- ❖ le Conseil Départemental, le 16 juillet, sur le dispositif Famille gouvernante afin de solliciter la mise en commun de la Prestation de compensation du handicap en vue de signer une convention de partenariat.
- ❖ la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le 26 septembre, sur le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.
- ❖ la DRJSCS, la DDCS 22, le Conseil Départemental, les juges des tutelles, l'UDAF et les opérateurs de la protection juridique des majeurs le 18 octobre.
- ❖ la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le 29 novembre, sur les actions de l'UDAF...

L'UDAF a également participé à diverses réunions : le 7 février à la présentation de l'étude sur la pauvreté et la précarité en Bretagne, le 3 juillet à la signature du schéma départemental des services aux familles, le 3 septembre à la rencontre départementale dans le cadre du groupe régional *accès au droit* de la stratégie de lutte contre la pauvreté...

Les relations avec les médias

Des communiqués et des conférences de presse ont été réalisés pour annoncer nos manifestations et/ou présenter des actions : les différentes formations, le bilan départemental Lire et faire lire, l'Assemblée Générale et la table ronde sur « *les frais d'incidents bancaires* », « *les matinales de l'UDAF* », la fête des familles, les actualités de la rentrée, le petit déjeuner parlementaire...

Elles jouent un rôle important d'approfondissement des sujets de fond que le Conseil d'Administration doit ensuite traiter et pour lesquels, il prend des positions politiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale. Ces commissions, qui rassemblent des administrateurs et des représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leur mandat, sont des instances consultatives, de réflexions et de propositions d'actions répondant aux attentes des familles.

➤ Les commissions générales

Sociologie - Psychologie et Droit de la Famille

Enfance / Jeunesse

- ❖ L'UDAF met à disposition des écoles et collectivités des outils pédagogiques et ludiques : les expositions « *Ma ville en toute sécurité* », « *Bien vivre ma ville* » et « *C'est bien chez moi* » accompagnées de dépliants quizz.
- ❖ L'UDAF poursuit la promotion du parrainage de proximité, l'information des familles, des associations familiales et des partenaires, via le Point info famille, le site Internet...



Parentalité

❖ Le Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

Signataire du schéma, l'UDAF est membre du comité de coordination et de groupes projets. Elle a apporté sa contribution à l'élaboration du nouveau schéma 2019/2023 qui a été signé, le 3 juillet 2019, lors d'une cérémonie à Châtelaudren présidée par le Préfet des Côtes d'Armor. Il s'agit pour le département du second schéma qui résulte d'une dynamique partenariale inédite fondée sur l'adhésion de différents acteurs.

L'UDAF participe activement à la mise en œuvre de ce schéma qui définit de nouvelles orientations pour les années à venir dans les domaines de la petite enfance, l'enfance/jeunesse et la parentalité. Elle était présente, les 30 juillet et 24 septembre, au groupe de travail sur la charte de fonctionnement.

L'UDAF assure le pilotage d'actions dans le domaine de la parentalité visant à « *adapter l'offre de service aux besoins des territoires* », notamment par « *le développement de la fonction d'observation départementale sur l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles* ». Ainsi, en octobre 2019, en partenariat avec le collectif parentalité, elle s'est engagée dans la réalisation du recensement des actions et services parentalité par EPCI en approfondissant et en actualisant le travail réalisé en 2017 qui a servi de point d'appui au diagnostic parentalité.

De plus, l'UDAF poursuit le co-pilotage avec le Conseil Départemental de l'action « *favoriser l'accès à l'information et à la connaissance des services de médiation familiale, de thérapie familiale et de conseil conjugal par les parents* ».

❖ Le Collectif parentalité du Schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor

Ce collectif se compose de la Caisse d'Allocations Familiales, l'UDAF, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Fédération Familles Rurales, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ligue de l'Enseignement et, depuis 2019, les associations de services à domicile du département.

Le collectif, qui aide à définir la politique départementale de soutien à la parentalité dans le cadre du schéma et à la mise en réseau des acteurs au niveau départemental, a travaillé activement en 2019 :

- à la définition et la mise en œuvre d'actions du schéma,
- sur l'appel à projet parentalité et l'étude de dossiers,
- à la préparation avec les acteurs de la parentalité des EPCI d'un temps fort qui aura lieu en 2020...

❖ Le soutien à la parentalité à destination des « usagers » de l'UDAF

Dans la continuité des actions entreprises en 2018, l'UDAF a proposé, en partenariat avec la CAF 22, le 31 janvier, une 3^{ème} réunion d'information, à destination des professionnels de l'UDAF. L'objectif était de leur donner dans un premier temps, les outils nécessaires pour mieux orienter les personnes accompagnées vers les dispositifs de soutien à la parentalité de droit commun pouvant répondre à leurs besoins liés à la parentalité. Ainsi, différents points ont été abordés : la définition de la parentalité, le schéma départemental des services aux familles et le collectif parentalité, la présentation du diagnostic parentalité, la typologie des services et actions ainsi que le recensement.

Le Comité de pilotage « *soutien à la parentalité à destination des usagers de l'UDAF* » s'est réuni, le 16 septembre, afin de faire le bilan des actions réalisées et définir les projections à venir. L'UDAF était présente au groupe de travail UNAF le 19 septembre.



Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

- ❖ L'UDAF a l'agrément « association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ».
- ❖ Les administrateurs de l'UDAF ont bénéficié d'une information sur « le Dossier Médical Partagé » lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2019 avec l'intervention de M. LE GOFF de France Assos Santé.
- ❖ L'UDAF est partenaire avec la CPAM, le Centre d'examen de santé et l'Association de Protection des Majeurs pour faciliter l'accès au système de soins et aux droits à l'assurance maladie des publics en situation de précarité.
- ❖ L'UDAF est membre du collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectifs de prévention de la souffrance psychique et du suicide. Elle était présente, le 26 février, à Ploufragan à la conférence « l'annonce du décès brutal », animée par la Mutualité Française. Le collectif a aussi travaillé en 2019 sur « le burn-out et l'usure professionnelle ». L'UDAF mène également une réflexion partenariale avec le collectif, l'association JALMAV, la Gendarmerie et la Mutualité Française sur « la prévention des crises suicidaires ».
- ❖ L'UDAF participe au comité local de santé mentale (CLSM) de la Ville de St-Brieuc ainsi qu'au programme d'interconnaissance entre les membres du CLSM.
- ❖ Dans le cadre de l'élaboration du Contrat local de santé de Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'UDAF a participé à deux groupes de travail visant à réaliser le diagnostic territorial partagé.
- ❖ L'UDAF met à disposition des organismes, associations et institutions... l'exposition « les seniors de la route » accompagnée d'un dépliant quizz. Réalisés dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, ces outils visent à sensibiliser les seniors, leur apprendre à adapter leur comportement et prendre en compte les effets du vieillissement sur l'aptitude à la conduite...



Commission sociale

- ❖ Elle a eu lieu avant les Conseils d'administration et commissions d'action sociale de la CAF afin de préparer ces réunions et aborder parfois des sujets d'actualité touchant les familles. Cette année, le travail a surtout porté sur les ajustements de la réglementation des Aides collectives et des Aides financières individuelles dans le prolongement de la Convention d'Objectifs et de Gestion. Les représentants UDAF à la CAF participent deux fois dans l'année avec les représentants des autres départements à une formation organisée par l'URAF. Cette année, ces journées ont été ouvertes aux représentants UDAF en MSA.

Education et formation

Lire et faire lire

L'UDAF et la Ligue de l'Enseignement coordonnent le dispositif « Lire et faire lire », action d'ouverture à la lecture visant à développer chez l'enfant le plaisir de lire, à travers les liens intergénérationnels. Des séances de lecture sont organisées par des bénévoles de plus de 50 ans en petits groupes durant l'année scolaire.



Près de **270** bénévoles interviennent sur l'ensemble du département dans **140** structures éducatives : PMI (protection maternelle infantile), crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, bibliothèques, centres hospitaliers, aires d'accueil des gens du voyage, structures d'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap... La coordination accueille les bénévoles, les met en relation avec des structures d'intervention et propose des formations et rencontres régulières.

En 2019, la coordination a organisé :

- ❖ des formations pour les bénévoles : « Accueil et accompagnement des publics allophones » à St-Brieuc, « Le kamishibai » à Loudéac, « La lecture à voix haute » à Beausais-sur-Mer, « Posture, connaissances et outils pour des animations Lire et faire lire sereines » à Lannion, « Le polar et la lecture à voix haute » à Lamballe, « Eveil culturel : lire avec les jeunes enfants » à Loudéac, « La littérature jeunesse » à Ploufragan.
- ❖ une journée départementale, le 29 mai, à St-Brieuc : bilan de l'année, perspectives, partage d'expériences, rencontre avec l'illustrateur Charles DUTERTRE et Spectacle « Boombox » par la Compagnie Cécile METRAL (dans le cadre de la Fête des mots familiers).
- ❖ une réunion de rentrée, le 4 octobre, à Saint-Julien : présentation du dispositif, échanges d'expériences, rencontre avec l'auteur et éditrice Jessie MAGANA...

Des bénévoles relais assurent sur des territoires une proximité et favorisent les échanges entre bénévoles.

La coordination a poursuivi sa participation aux actions nationales : opération « sacs de pages » (lire en centre de loisirs), « prix poésie »... ainsi qu'aux réunions du réseau permettant une mutualisation et un échange d'expériences.

Des bénévoles ont participé à des manifestations (la fête des familles de l'UDAF en juin, Partir en livre en juillet en partenariat avec les bibliothèques de St-Brieuc, l'inauguration en octobre du service TIPI à St-Brieuc pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents, le festival Scorfel à Lannion...), à des salons du livre (Les Escapes de Binic en mars, salon de Ploufragan en décembre...) en proposant des lectures. Ils favorisent ainsi le développement du lien parents/enfants.

L'agenda scolaire

- ❖ L'UDAF a contribué à la réalisation de l'agenda scolaire 2019/2020, avec la Ligue contre le Cancer et de nombreux partenaires. Cette année, l'agenda a été réalisé au niveau régional avec la participation de 4 écoles (1 par département). Chaque école a travaillé sur un des thèmes suivants : l'alimentation, le tabac, les écrans, les relations filles - garçons. L'agenda a été distribué à la rentrée aux élèves de CM2 de l'ensemble des établissements scolaires de Bretagne.



Vie quotidienne

Le développement associatif

L'UDAF s'implique dans une démarche de « développement associatif », impulsée par le réseau national. Celle-ci a pour objectifs de crédibiliser le mouvement associatif familial, permettre à de nouvelles associations d'adhérer et développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. L'UDAF a poursuivi son plan d'actions visant à « animer », « prospecter », « accueillir » et « réactiver ».

En 2019, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- ❖ La participation de l'UDAF à des *Forums* : le 7 septembre au forum des associations de St-Brieuc avec des mouvements familiaux et la présence en binôme salarié/administrateur et les 5, 6 et 7 décembre à Sup'Armor.
- ❖ Une lettre « *Actualités de l'UDAF 22* » : diffusée trimestriellement depuis octobre 2019 auprès des partenaires, mouvements et associations familiales pour les aviser des actions réalisées par l'UDAF.
- ❖ *Des temps conviviaux et de partage* avec les acteurs familiaux et les salariés de l'UDAF : les vœux (7 janvier) avec la décoration de salariés de la médaille du travail, la chandeleur (1^{er} février), la fête de l'été (27 juin)...
- ❖ *Les matinales de l'UDAF 22* : ces conférences gratuites ont lieu le 4^{ème} jeudi de chaque mois et s'adressent aux familles, responsables associatifs, partenaires, travailleurs sociaux, élus, administrateurs et salariés de l'UDAF.

Elles abordent des sujets qui intéressent la vie des familles : le 24 janvier « *La médiation familiale* » avec l'association Le Gué, le 28 février « *La santé et le sport* » animée par un ostéopathe, le 28 mars « *L'accompagnement au départ en vacances, un projet familial réussi* » avec Vacances et Familles, le 25 avril « *Déjouons les pièges de la consommation !* » avec la Fédération Familles Rurales, le 23 mai « *Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé* » par l'UDAF, le 27 juin « *Les actions logement dédiées aux salariés du secteur privé* » avec Action Logement, le 26 septembre « *Le handicap* » avec le CIAS de Ploufragan, le 17 octobre « *La prévention des crises suicidaires* » avec la Gendarmerie de Mur de Bretagne, le 28 novembre « *Le mandat de protection future* » par l'UDAF.



- ❖ *La fête des familles* : Réalisée à destination des familles du réseau familial, a eu lieu, le 29 juin, à la Briqueterie de Languieux. A l'issue d'un pique-nique apporté par les participants, de nombreuses animations ont été proposées l'après-midi : clown et sculptures de ballons, structures gonflables, balades en poney, maquillages, animations santé et défis rameurs, cabine photoscénique, balade en petit train, malle de jeux « *je joue la différence* », espaces de lecture, stands des associations familiales, goûter partagé... Afin d'impliquer les mouvements familiaux dans la préparation de ce temps fort, une commission s'est réunie le 1^{er} avril pour définir les modalités d'organisation et la répartition des rôles de chacun ainsi que, le 16 septembre, pour dresser l'évaluation de l'action.

- ❖ La diffusion d'une *fiche de valorisation du bénévolat* chaque semestre aux administrateurs et représentants.
- ❖ *L'accompagnement des administrateurs ambassadeurs* qui interviennent sur différents thèmes : Santé, Logement et environnement, Education/enfance/jeunesse/parentalité, Transport, Développement associatif...
- ❖ *La rencontre du Président de l'UDAF avec des Présidents d'associations.*
- ❖ *Petit-déjeuner avec les parlementaires* : le 22 novembre.

L'UDAF a également participé, le 8 février, à Angers à « *la rencontre des référents développement associatif* » organisée par l'UNAF à destination des UDAF et URAF des régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Habitat et cadre de vie, environnement

- ❖ L'UDAF dispose des agréments « *ingénierie sociale, financière et technique* » et « *intermédiation locative et gestion locative sociale* ».
- ❖ L'UDAF est partenaire du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
- ❖ L'UDAF participe au dispositif « *Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer mieux* ». Elle informe les familles, les associations familiales... et propose le microcrédit pour financer des dépenses de logement.
- ❖ L'UDAF est membre du groupe de travail réuni à l'initiative de la MDPH et dédié aux nouvelles formules d'habitat pour personnes en situation de handicap.
- ❖ L'UDAF a mobilisé ses représentants familiaux sur le vote de l'augmentation des loyers HLM au sein des Offices de l'Habitat et leur a transmis le courrier de l'UNAF.
- ❖ L'UDAF continue sa démarche d'agenda 21 : déclinaison d'un plan d'action, organisation du covoiturage pour les réunions extérieures...

➤ **Les commissions statutaires**

- ❖ **La commission de contrôle** : s'est tenue le 25 février pour examiner les listes électorales et vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale. L'UDAF a procédé au vote d'un nouveau membre de la commission de contrôle.
- ❖ **La conférence des mouvements** : a eu lieu le 18 juin.

➤ **Les autres commissions et groupes de travail**

- ❖ **La commission financière** : a eu lieu le 7 janvier sur la demande budgétaire 2019 à déposer à l'autorité de tarification (budget et dotation globale de financement du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs). Elle s'est également réunie les 24 avril et 28 octobre sur la situation financière, les investissements, les budgets prévisionnels, la DGF...
- ❖ **La commission des services** : Elle s'est déroulée le 29 janvier pour présenter le bilan annuel des activités confiées à l'UDAF par les pouvoirs publics.
- ❖ **La commission projet institutionnel de l'UDAF** : L'UDAF a poursuivi la mise en œuvre de son projet institutionnel 2016/2021, à travers l'ensemble des actions qu'elle mène au regard de quatre grandes orientations : mettre en œuvre une démarche de développement associatif pour susciter l'envie de rejoindre l'UDAF ; conforter l'UDAF dans sa position en matière de politique familiale ; renforcer et valoriser la représentation familiale ; accroître la crédibilité de l'UDAF par le développement d'une stratégie de communication et la garantie d'une qualité de services aux familles.
- ❖ **La commission communication** :
 - Elle a travaillé sur les manifestations partenariales ; la préparation de l'assemblée générale (24 mai) ; le site Internet de l'UDAF www.udaf22.com ; la fête des familles ; la communication sur le nouveau logo de l'UDAF, une identité commune au réseau UNAF UDAF URAF...
 - L'UDAF communique sur la « *Maison des Familles* », marque dont elle est propriétaire depuis 2009 et celle de « *La Maison des Familles* » depuis 2010. Elle a renouvelé en 2019 le dépôt auprès de l'INPI de ces deux noms. Elle détient aussi depuis 2012 l'appellation « *Maison pour les familles* ». Elle est aussi labellisée par le Ministère de la Défense « *Partenaire de la défense nationale* ».
 - L'UDAF réalise un journal d'entreprise « *Syncho* » à destination des salariés ainsi que des articles pour la lettre de l'UNAF.

La fonction représentative occupe une place privilégiée dans les missions de l'UDAF. L'année 2019 a notamment été marquée par :

- ❖ *le renouvellement des représentants dans les commissions des usagers* : Centre Hospitalier Yves Le Foll de St-Brieuc, Hôpital Local de Lamballe, Clinique du Val Josselin d'Yffiniac, Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon, Clinique La Cerisaie de Tréguieux, Centre Hospitalier de Tréguier, France Assos Santé Bretagne. Afin d'anticiper ce renouvellement, l'UDAF avait, dès le mois de février, contacté ses représentants en leur demandant de répondre au questionnaire de France Assos Santé Bretagne et d'informer sur leur souhait de poursuivre leur mandat.
- ❖ *la préparation du renouvellement des représentants familiaux dans les CCAS et CIAS* qui interviendra suite aux élections municipales de 2020. Afin de faire le bilan du mandat écoulé et connaître les intentions de continuité des mandats, un questionnaire a été adressé en novembre à chaque représentant (8 CIAS et 159 CCAS) ainsi qu'un courrier aux mouvements familiaux et aux associations familiales susceptibles de proposer des candidatures.
De plus, en vue de ce renouvellement, les référents développement associatif de l'UDAF ont participé à la journée inter-régionale organisée par l'URAF des Pays de la Loire le 27 septembre à Angers afin d'échanger et mener une réflexion sur cette représentation.

En 2019, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses formations :

❖ **Formations des bénévoles sur :**

- ✓ *Les outils informatiques et numériques* : « Les outils essentiels pour traiter les images et photos » le 27 mai, « Les outils collaboratifs » le 23 septembre et « Publisher » le 21 novembre 2019 à St-Brieuc avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.



❖ **Formations des représentants familiaux siégeant :**

- ✓ *dans les établissements de santé et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie* : Formations de France Assos Santé : « journée nationale pour les représentants dans les comités régionaux » le 8 février à Paris, « Défendre les droits des usagers » le 26 juin à Ploufragan, « journée régionale des représentants des usagers » le 17 septembre à Ploufragan, « Prendre la parole au nom des usagers » le 14 novembre à Rennes, journée inter associative sur le renoncement aux soins le 25 novembre à Rennes.
- ✓ *à la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole* : Formations régionales CAF/MSA les 16 mars à Concarneau et 14 décembre à Vannes ; journée nationale UNAF « CAF » le 16 novembre à Paris.
- ✓ *dans le domaine économique* : formation dispensée à St-Brieuc par la Maison de la Consommation et de l'Environnement : « L'accès aux droits des seniors » le 15 janvier, « Le crédit à la consommation » le 22 janvier, « Se protéger par la souscription de contrats d'assurance : accident de la vie/dépendance/vie/obsèques » le 16 mai, « Actualités consommations » le 27 septembre, « Mieux protéger ses données personnelles et sécuriser son poste » le 21 novembre 2019.
- ✓ *dans le domaine du logement* : journée nationale de l'habitat organisée par l'UNAF à Paris le 13 juin 2019.

**L'UDAF est présente dans 77 instances départementales
et 159 Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.**

➤ Représentations dans le domaine social

	Titulaires	Suppléants
❖ Centres Communaux d'Action Sociale	159 Représentants	
❖ CCAS Saint-Brieuc	Mme VIEL	
❖ CIAS Territoire communautaire St-Brieuc Armor Agglomération	M. DUCLOS	
❖ CIAS Lamballe Terre et Mer	M. CARDIN	
❖ CIAS Territoire communautaire du Leff	Mme DISQUAY	
❖ CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre	Mme CARDIN	
❖ CIAS Hardouinai Mené	Mme PICHONNET	
❖ CIAS Dinan Agglomération	M. PELTAIS	
❖ CIAS Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	Mme GALLOU	
❖ CIAS de Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
❖ Caisse d'Allocations Familiales	Mme DONNET Mme VILT M. DUCLOS M. LE BORGNE	Mme HOGENHUIS Mme LE GUEVELLO Mme SIMIER M. DARCEL
❖ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme REY	Mme LE GUEVELLO
❖ Caisse de Mutualité Sociale Agricole - Collège « salarié agricole » <i>depuis mars 2020</i>	Mme WATTELET Mme MENIER	
❖ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
❖ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
❖ Centre d'Information des Droits de la Femme et des Familles	Mme UGUEN	
❖ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	Mme UGUEN	
❖ Association LE GUE	Mme REY	
❖ Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor	Le Président Mme SIMIER	
❖ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	Le Président	
❖ Réseau OncArmor	Mme RUELLAN	
❖ ADEC Armor	Mme REY	
❖ Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé : ❖ Centre hospitalier de Saint-Brieuc	Mme BRIAND	
❖ Conseil de territoire n°7 (St-Brieuc Lannion Guingamp)	M. COLAS	M. GUYOMARD
❖ Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques	Le Président	
❖ Commissions des usagers (anciennement CRUQPC) ❖ Centre hospitalier Yves Le Foll St-Brieuc ❖ Clinique de la Cerisaie Tréguieux ❖ Centre Hospitalier de Tréguier ❖ Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon	Mme RUELLAN	Mme BRIAND Mme DISQUAY M. BRUNET de COURSOU
❖ Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie <i>depuis avril 2020</i>	Mme LE BRIS Mme LE ROC'H	Mme SIMIER
❖ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	M. LE BORGNE	
❖ Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)	Mme SIMIER	
❖ Conseil Départemental de la Vie Associative - collège famille, action sociale, handicap...	Mme VIEL	Mme UGUEN
❖ Itinérance	Le Président	
❖ UNA - Fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	Mme UGUEN	
❖ Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de St-Brieuc	Le Président	
❖ Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Lamballe	Mme VILT	

	Titulaires	Suppléants
❖ Collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectif autour de la souffrance psychique et du suicide	Mme SIMIER	
❖ Commission de sélection – appel à projet places en Centres d'Accueil des demandeurs d'asile	Mme DISQUAY	M. LE BORGNE
❖ Commission de sélection d'appel à projet : Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)	Mme SIMIER	
❖ Commission de sélection – appel à projet places Social ou Médico-Social	M. LE BORGNE	Mme SIMIER
❖ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD des Capucins à St-Brieuc résidence Goëlo (CVS)	Mme LE CARDINAL	
❖ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – MDPH	Mme LE ROC'H	
❖ ALMA 22 – Allo Maltraitance	Mme LE BRIS	
❖ Association de gestion MAIA Dinan Armor	M. BRUNET de COURSSOU	Mme VILT

➤ **Dans le domaine de l'habitat**

	Titulaires	Suppléants
❖ Côtes d'Armor Habitat	M. LE BORGNE	
❖ Guingamp Habitat	M. GOASDOUE	
❖ Terre et Baie Habitat	Mme LE BRIS	
❖ Association des Organismes de l'Habitat	Le Président	
❖ Comité Directeur FSL	Le Président	
❖ Commission d'Attribution Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	M. LE BORGNE	Mme UGUEN
❖ Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat (territoires hors CIDERAL et Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Commission d'Amélioration de l'Habitat Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat Territoire de la CODI	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL
❖ Commission de Médiation DALO, Droit Au Logement Opposable	Mme SIMIER	
❖ PDALHPD	M. LE BORGNE	M. UGUEN
❖ PDALHPD - Commission du Pôle départemental contre l'habitat indigne	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Mme LE BRIS	M. LE BORGNE
❖ SOLIHA Côtes d'Armor	Mme LE BRIS	
❖ Programme Local de l'Habitat St-Brieuc Agglo	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Programme Local de l'Habitat Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
❖ Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
❖ Conférence intercommunale du Logement – St-Brieuc Agglomération	M. LE BORGNE	M. UGUEN
❖ Conférence intercommunale du Logement – Lannion Trégor	Mme LE GUEVELLO	
❖ Conférence intercommunale du Logement – territoire de Dinan agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	M. LE HO

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs**

Titulaires

❖ Conseil Départemental de l'Education Nationale	Mme RUELLAN
❖ Jury de sélection des Diplômes du secteur funéraire	M. LE BORGNE M. LE GALLOU

➤ **Dans le domaine économique**

Titulaires

Suppléants

❖ Comité des Usagers des Administrations Fiscales	Mme UGUEN	
❖ Comité des Usagers des Administrations de l'Etat	Mme UGUEN	
❖ Comité local des Usagers de la sous-préfecture de Dinan	Mme VILT	
❖ Conseils de développement :		
❖ Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. URVOY	
❖ Dinan Agglomération	Mme VILT	
❖ Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
❖ Comité Economique et Social Municipal de Saint-Brieuc	M. LE BORGNE	
❖ Commission de Surendettement	Mme UGUEN	
❖ Comité Local des Associations de Consommateurs	M. LE BORGNE	
❖ Commission Départementale de la Sécurité Routière	Le Président	
❖ Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes	Mme UGUEN	
❖ Commission Communale des Taxis de St-Brieuc	M. LE BORGNE	Mme SIMIER
❖ Commission Communale des Taxis de Lannion	Mme LE GUEVELLO	
❖ Syndicat Départemental d'Electricité	Mme UGUEN	
❖ Agence Locale de l'Energie (ALE)	Le Président	
❖ Maison de l'Agriculture Bio (MAB)	Mme VIEL	
❖ Collège Départemental du fonds de développement de la vie associative	M. LE BORGNE	

➤ **A l'échelon régional**

Titulaires

Suppléants

❖ Union Régionale des Associations Familiales		
❖ Conseil d'Administration	Le Président Mme LE ROC'H Mme DONNET Mme RUELLAN	
❖ Assemblée Générale		
❖ Collège régional pour les Fonds développement de la vie associative	M. LE BORGNE	
❖ Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement	M. UGUEN	
❖ Commission spécialisée de coordination des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	M. UGUEN	
❖ Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)		
❖ Commission permanente	Mme CARLUER	
❖ Commission offre de soins	Mme CARLUER	
❖ France Assos Santé Bretagne	M. BRUNET de COURSSOU	Mme BRIAND

➤ Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- ❖ **Association « A ciel ouvert »**
Siège : 11, rue du Sergent Lemée, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.62.12.75
- ❖ **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération AFC)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC : du Trégor, Lantic, Pays de Dinan, Pengilly, Plestan, Ploufragan.
- ❖ **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération FR)**
Siège : 21, bd Clémenceau, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales : Erquy, Etables sur Mer, Goudelin, Hénou, Hillion, Landehen, Loudéac, Maroué – Lamballe - Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Pengilly - la Malhoure, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint-Aaron, Saint-Brieuc, Trieux, Yvignac.
- ❖ **Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (USCSF)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.68.28.99
Associations CSF : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan

Mouvements à recrutement spécifique

- ❖ **Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins des Côtes d'Armor (FAVEC 22)**
Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ❖ **Adapei – Nouvelles Côtes d'Armor**
Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.62.66.77
- ❖ **ADMR, Association du service à Domicile (ADMR)**
Siège : 2, rue Claude Bernard, CS 70207, 22192 PLÉRIN Cedex ☎ 02.96.61.42.36
Associations ADMR : ADMR des Sources de la Baie, Penthièvre Arguenon, Merdrignac - Loudéac, Goëlo Argoat Trégor, Corlay Rostrenen.
- ❖ **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (APEDYS)**
Siège : Collège J. Monnet, 3 rue du Belloir, 22250 Broons ☎ 07.69.27.90.45
- ❖ **Association des Paralysés de France (APF)**
Siège : 1, avenue du chalutier sans pitié, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.00.75
- ❖ **Enfance et Familles d'Adoption (EFA)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ❖ **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération MFR)**
Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- ❖ **Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.53.84
- ❖ **Vacances et Familles, l'accueil en plus**
Siège : 30, rue de Brizeux 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.61.73.32

Mouvements indépendants ou non fédérés

- ❖ **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (A.F.I.C.A.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ❖ **Association Familiale Lamballe**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe ☎ 02.96.31.30.99
- ❖ **Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.94.07.73

Mouvements associés

- ❖ **AL ANON (Alcooliques Anonymes)**
Siège : Centre social du Plateau, 1, rue Mathurin Méheust 22000 Saint-Brieuc
☎ 02.96.62.13.64
- ❖ **Association Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.38.28
- ❖ **Association départementale des Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan ☎ 02.96.39.70.38
- ❖ **Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle**
Siège 20, Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.78.33.55

➤ La conférence des mouvements

Elle s'est réunie, le 18 juin, sur le thème « *Le Règlement Général de Protection des Données* » avec l'intervention de la Cadre informatique et comptable et d'une Chef de service à l'UDAF sur la mise en place de ce texte réglementaire en application depuis mai 2018.

Les mouvements familiaux ont été sollicités et impliqués dans les préparations des Assemblées Générales de l'UDAF et de l'UNAF... Ils sont tenus informés de la politique familiale menée au plan national. Ils ont également été partie prenante à la préparation et l'organisation de la fête des familles.

L'UDAF a participé aux Assemblées Générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demandes de subventions sur le fonds régional de formations.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point internet, vidéoprojecteur, ordinateur portable, téléviseur, etc...

De plus, le site internet de l'UDAF propose un espace dédié aux associations familiales pour valoriser leurs actions.



*En mouvement,
pour et avec les familles !*

Les services de l'



Le secrétariat de la Médaille de la Famille

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de la famille : « une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation... ».

L'UDAF en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures et procède aux enquêtes préalables (avec le soutien des présidents d'associations familiales et des représentants CCAS). La commission interne de l'UDAF a étudié les dossiers et proposé des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2019, **9** médailles ont été décernées.

L'information et le soutien au budget familial (ISBF)



L'UDAF développe, depuis 2018, le dispositif d'information et de soutien au budget familial, une action inscrite dans la convention d'objectifs UNAF/UDAF pour la période 2016/2020.

Il s'adresse à toute personne qui souhaite obtenir des conseils sur la gestion du budget ou des informations générales. Il s'agit de prévenir le surendettement en apportant un soutien dès les premiers signes de difficultés financières.

Aussi, l'UDAF tient une permanence d'accueil téléphonique et physique (sur rendez-vous) une fois par semaine, le lundi après-midi de 14h à 17h. La conseillère écoute les problématiques de la personne, fait une évaluation de sa situation, apporte des conseils budgétaires et la réoriente si nécessaire vers d'autres services.

La permanence comptabilise en 2019 : **96** appels téléphoniques, **20** personnes reçues physiquement,

27 rendez-vous réalisés avec une durée moyenne de 1h30 par rendez-vous. Les thèmes abordés sont l'élaboration du budget, l'état des dettes, le surendettement (constitution d'un dossier, suivi de la procédure...), l'ouverture de droits, les aides financières, les impôts, le logement, la mise en place de prélèvements, d'échéanciers...

Ce dispositif est complémentaire aux actions existantes à l'UDAF (point info famille, microcrédit, accompagnement budgétaire) et permet de proposer au public une offre globale diversifiée. Celle-ci a été présentée au Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux de Lamballe (30 avril) et au Centre Communal d'Action Sociale de Ploufragan (19 décembre).

Dans le cadre du développement de cette action, l'UDAF a participé les 4 et 5 novembre à la formation « Mettre en place un projet de point conseil budget » à l'UNAF animée par l'UNAFOR.

Le Point Info Famille (PIF)

Le « Point Info Famille » est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. Il accueille, informe les familles sur les droits et démarches administratives, les oriente vers les organismes et opérateurs adaptés.

Le PIF bénéficie d'un espace dédié avec un point internet et une documentation actualisée, consultable de façon autonome ou accompagnée. Il permet aux familles de prendre des décisions éclairées et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour les personnes ne pouvant se déplacer à Saint-Brieuc, le PIF permet de les renseigner de visu grâce à l'outil « skype ». Dans le local PIF, des permanences d'associations familiales sont organisées, apportant une réelle complémentarité.



Pour mieux répondre aux demandes, le personnel de l'UDAF en charge de l'animation du dispositif, a participé à 3 journées de formation proposées par la Maison de la Consommation et de l'Environnement.

L'UDAF répond également aux sollicitations des partenaires pour des interventions collectives ou une participation à des manifestations sur l'accès aux droits. Aussi, elle a participé, le 27 avril, au forum d'accès aux droits à Loudéac organisé par le Centre départemental d'accès au droit.

Le microcrédit personnel

L'UDAF propose le microcrédit personnel en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Départemental, Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire, le Point Passerelle du Crédit Agricole et depuis 2019, avec l'Institut Micro Finance Créa-sol.

Les familles exclues du système bancaire traditionnel peuvent ainsi avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 3000 €, remboursables sur 36 mois maximum, à taux réduit). L'objectif est de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée, de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à un accompagnement personnalisé. Les demandes peuvent concerner l'emploi/la mobilité, l'accès au logement, les équipements ménagers de 1^{ère} nécessité, les accidents de la vie...

L'UDAF est reconnue par la Caisse des Dépôts « *plateforme microcrédit personnel* » ; la convention de partenariat a été renouvelée en 2019. Afin de favoriser le maillage territorial, l'UDAF a signé des conventions avec des prescripteurs : ADMR de Plouagat, AFC, la CIDERAL, CSF, FMH, Vacances et familles qui orientent les demandeurs vers la plate-forme.

➤ La procédure et le déroulement de l'action

Les demandes de microcrédit

346 demandes sont enregistrées pour 2019 et concernent l'emploi et la mobilité à **89 %**. Si les conditions générales d'éligibilité sont réunies, le demandeur remplit un dossier. Un rendez-vous est fixé avec une conseillère en économie sociale et familiale pour étudier la demande, le budget, les capacités de remboursement et déterminer si le microcrédit est une réponse adaptée. Lorsque les demandeurs ne sont pas éligibles, ils bénéficient d'une écoute et d'une orientation vers les structures susceptibles de répondre à leur demande.

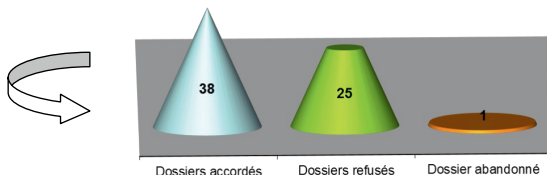
L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

Les dossiers instruits sont étudiés en commission interne (deux fois par semaine) afin d'émettre un avis consultatif.

Au 31/12/2019 : **131** dossiers instruits dont **64** transmis aux partenaires bancaires concernés pour décision.

**64 dossiers présentés
aux partenaires bancaires**

42 dossiers accordés en 2019 dont
4 concernant des dossiers en attente de
décision au 31/12/2018

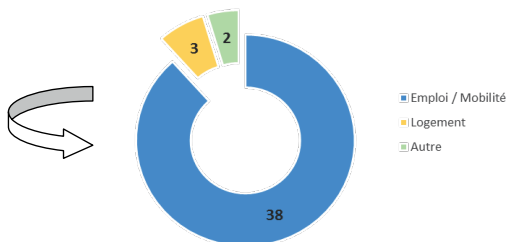


Lorsque la décision est favorable, le prêt est débloqué, après signature de l'offre par le bénéficiaire. Il signe également un contrat d'accompagnement avec l'UDAF qui précise les engagements réciproques des parties.

Les crédits réalisés

43 crédits débloqués
(+ 5 en attente de décaissement au 31/12/2019)

Le montant moyen des prêts est 2 487 euros
sur 34 mois.



L'accompagnement

Il fait partie intégrante du microcrédit. Il commence dès l'instruction de la demande et se prolonge pendant le remboursement. Les conseillères travaillent également en relation avec les travailleurs sociaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs...

➤ Les rencontres partenariales

- ❖ L'UDAF a participé, le 25 février, à la réunion de la Banque de France sur le plafonnement des frais bancaires pour les clients en situation de fragilité.
- ❖ L'UDAF a rencontré, le 15 mars, Créa-Sol en vue d'un nouveau partenariat. Suite à la signature d'une convention, elle a bénéficié, le 23 juillet, d'une formation sur le logiciel d'instruction des demandes.
- ❖ Elle a participé, le 25 avril, à l'Assemblée Générale du Point Passerelle à Ploufragan suivie de la table ronde sur « le déploiement des ateliers budget sur le territoire ».
- ❖ Elle a apporté sa contribution à la nouvelle enquête de l'UNAF sur les frais d'incidents bancaires.

L'accompagnement budgétaire

L'UDAF intervient pour des actions d'aide à la gestion budgétaire et de prévention du surendettement, dans le cadre de conventions avec différents organismes :

- la **Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor** pour proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale.

En 2019, **23** contrats d'accompagnement ont été signés et concernaient **20** familles car **3** ont bénéficié d'un renouvellement sur l'année. De plus, **11** familles ayant signé un contrat en 2018 ont été accompagnées sur 2019.

- le **MINEFI** (Ministère de l'économie et des finances) pour des interventions auprès de ses agents : **5** familles et **1** accompagnement dont le contrat signé en 2018 s'est poursuivi sur 2019.

- **Bâtiments et Styles de Bretagne** au profit de ses locataires : **2** familles bénéficiaires et **1** accompagnement dont le contrat de 2018 s'est poursuivi sur 2019.

Soit au total **40** familles accompagnées sur l'année 2019.

➤ Les caractéristiques des dispositifs

- Une action visant à proposer un soutien à des familles qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources devraient le leur permettre.
- Une action préventive, personnalisée basée sur le volontariat des familles et temporaire (6 mois maximum).
- Un contrat d'accompagnement conclu entre la famille, l'UDAF et le partenaire visant à soutenir la famille dans l'élaboration du budget mensuel, repérer les difficultés entraînant un déséquilibre budgétaire, apporter un soutien dans la réorganisation des dépenses, conseiller les familles pendant cette période en proposant également si nécessaire des orientations vers des services et/ou partenaires.

➤ Le déroulement de l'action

- Des rendez-vous communs UDAF/partenaire/famille pour la présentation du dispositif, la signature du contrat, et le bilan.
- Des rendez-vous chaque mois entre la conseillère et la famille, le plus souvent au domicile.

➤ Les rencontres partenariales

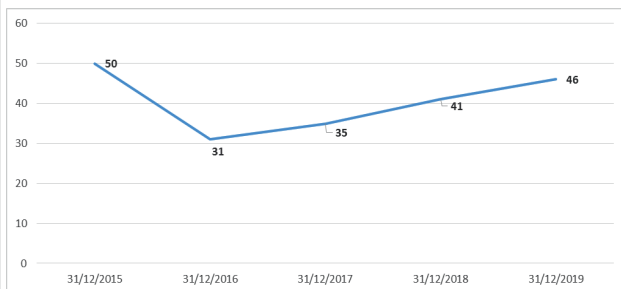
- ❖ L'UDAF a rencontré, le 14 mars, Action Logement pour envisager un partenariat et a signé une convention en septembre pour des missions auprès de salariés en difficulté. Le 24 octobre, l'UDAF et Action Logement ont travaillé sur des outils communs. En décembre, une nouvelle convention a été signée pour la réalisation de missions d'accompagnement social lié au logement.
- ❖ L'UDAF s'est réunie avec BSB, le 3 mai, dans le cadre du bilan annuel.
- ❖ Elle a participé, le 26 septembre, au groupe de travail « accompagnement budgétaire » à l'UNAF.

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

La Mesure d'Accompagnement social Personnalisé est régie par les articles L 271-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département et repose sur des engagements réciproques. Le contrat prévoit des actions en faveur de l'insertion sociale et tend à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a décidé d'en confier l'exercice à un prestataire selon une procédure de marché public. Il a choisi MASP ARMOR, constitué de trois associations : l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF 22. Cette mission a été renouvelée au 1^{er} janvier 2018. La durée de l'accord cadre est de 2 ans reconductibles de manière tacite 1 fois, pour une période de 2 ans, soit une durée maximale de 4 ans. L'UDAF des Côtes d'Armor, en sa qualité de prestataire de MASP ARMOR, assure la gestion comptable du dispositif.

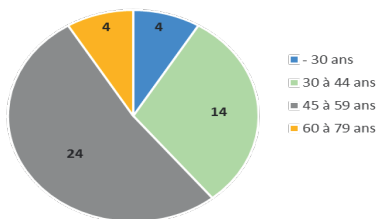
➤ Evolution du service MASP de l'UDAF sur les cinq dernières années



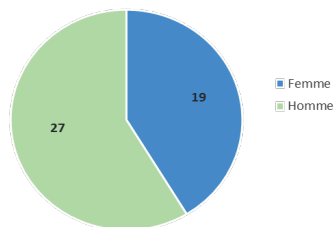
Au 31 décembre 2019, l'UDAF intervient auprès de **46** ménages (contrats signés), dont **14** dans le cadre d'une MASP avec perception et gestion des prestations.

➤ Typologie des personnes suivies au 31 décembre 2019

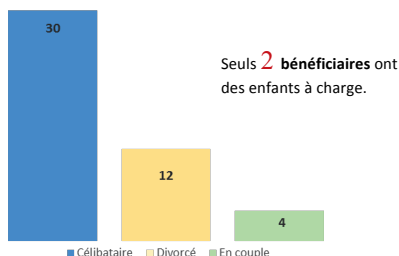
Age des bénéficiaires



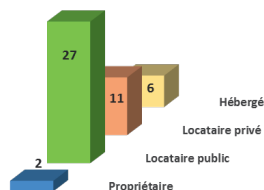
Sexe des bénéficiaires



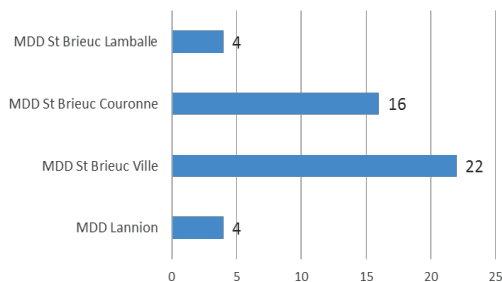
Situation matrimoniale des bénéficiaires



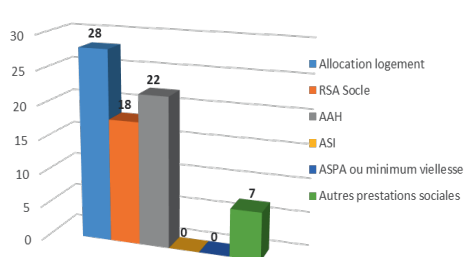
Situation des bénéficiaires au regard du logement



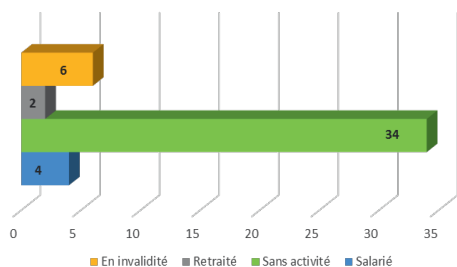
Zone géographique des bénéficiaires



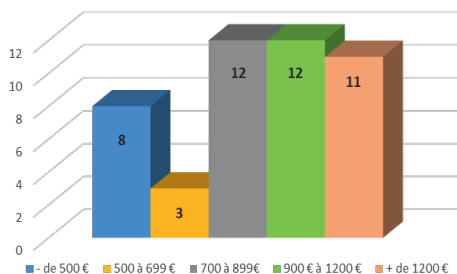
Prestations sociales perçues par les bénéficiaires



Situation professionnelle des bénéficiaires



Niveau de ressources mensuel moyen des bénéficiaires



L'observatoire départemental de la famille

L'UDAF dispose, depuis 1999, d'un observatoire départemental des familles afin de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles tant en termes de pratiques qu'en termes de ressenti et d'opinion. A l'aide d'enquêtes, il permet de mieux comprendre certaines situations et donc de faire des propositions en fonction des besoins des familles.

L'UDAF fait partie du réseau national des observatoires des familles à l'UNAF et a lancé en 2019, sur le département, l'enquête « *les grands-parents dans la vie familiale* », du point de vue des parents. Elle avait pour objectifs de mieux connaître la place et la nature de la transmission et de la construction du lien intergénérationnel ainsi que la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale. Aussi, 6 000 familles allocataires CAF du département (parents ayant au moins un enfant) ont été sélectionnées de manière aléatoire par le biais d'une mise à disposition par la CNAF d'un fichier d'adresses. Elles ont été destinataires d'un courriel les invitant à répondre en ligne. 265 familles ont répondu à l'enquête (taux de réponse de 4 %). Les données ont été traitées et analysées par l'UDAF de la Savoie et les résultats ont été transmis à l'UDAF 22 en décembre 2019.

Le droit au logement opposable (DALO)

Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis 2008, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation. Elle est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement.

L'UDAF est agréée pour porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif. Les professionnels de la politique familiale peuvent recevoir les demandeurs au Point Info Famille afin de les informer sur la loi DALO ; faire valoir leurs droits ; les accompagner dans leurs démarches et la constitution de leur dossier...

Famille Gouvernante

Le dispositif Famille gouvernante existe sur le département depuis le 15 janvier 2018, coordonné par l'UDAF et mobilisant des partenaires dont la Fondation St-Jean de Dieu, Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) et la Fédération ADMR en qualité de partenaires opérationnels. Il propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et / ou pathologie, qui ne peuvent vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation.

➤ Les personnes accueillies dans les logements



5 personnes sont accueillies dans 2 appartements sous-loués par l'UDAF, elle-même locataire du bailleur social BSB : un T3 au rez-de-chaussée, accueillant 2 femmes et un T4 au 1^{er} étage accueillant 1 femme et 2 hommes. Ces appartements sont situés dans une résidence à St-Brieuc, à proximité du centre-ville et de toutes commodités. Des parties communes, aménagées par l'UDAF, sont utilisées sur les deux appartements pour la prise des repas, les activités, l'entretien du linge...

➤ Le fonctionnement du dispositif

- ❖ 3 gouvernantes employées par l'ADMR se relaient. Elles interviennent tous les jours (1h par jour et par personne) pour stimuler les habitants dans les tâches du quotidien.
- ❖ Un planning hebdomadaire est élaboré pour la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, la lessive...
- ❖ Les repas du midi et du soir sont pris en commun. Les anniversaires sont célébrés et les fêtes de fin d'année permettent de profiter de menus plus élaborés en faisant plaisir à chacun.
- ❖ Une coordonnatrice, conseillère en économie sociale et familiale à l'UDAF (à temps partiel), accompagne les colocataires dans leurs projets et est l'interlocutrice des différents partenaires.
- ❖ Une équipe soignante de l'antenne Saint-Benoît Menni de la Fondation Saint-Jean de Dieu à Saint-Brieuc assure le suivi médical des personnes selon leurs besoins.
- ❖ Un cabinet d'infirmiers libéraux intervient trois fois par jour pour la prise des traitements.
- ❖ Travailleurs sociaux, services mandataires, services d'accompagnement à la vie sociale, associations ludiques et culturelles sont également associés en fonction des besoins exprimés ou repérés par et pour les habitants.



➤ Les actions réalisées en 2019

- ❖ La commission d'attribution s'est réunie le 11 septembre.
- ❖ Plusieurs réunions de coordination avec les gouvernantes ont été organisées sur l'année (1 fois par mois).
- ❖ Des réunions des colocataires ont eu lieu régulièrement afin de favoriser l'expression de chacun.
- ❖ Des activités choisies par les habitants ont été réalisées à l'extérieur (fléchettes, billard, pique-nique, boules, molky, balade au légué, restaurant, marché...) mais aussi au sein du dispositif (jeux de société grâce à un abonnement à la ludothèque, temps de lecture du journal, plantations de tomates cerises, de rosiers..., activités manuelles...).
- ❖ Les habitants ont participé à la fête des familles le 29 juin.
- ❖ L'UDAF a organisé le 17 juillet un temps convivial avec les colocataires afin de leur présenter les films de deux UDAF et envisager la réalisation d'un film présentant le dispositif de l'UDAF 22 avec leur participation.
- ❖ L'UDAF a communiqué sur le dispositif au PARADS de Lamballe le 30 avril et au comité local de santé mentale le 12 juillet avec une des colocataires pour témoigner de son parcours.
- ❖ L'UDAF est membre du « comité de développement habitat inclusif » piloté par l'UNAF et a participé à une rencontre les 13 et 14 juin à l'UDAF des Bouches du Rhône pour un partage d'information et d'expériences.

➤ Les perspectives

L'UDAF a poursuivi le travail avec ses partenaires sur un 2^{ème} projet qui prévoit la construction de 6 studios, avec une salle commune. BSB, propriétaire du terrain situé à St-Brieuc, assure la maîtrise d'ouvrage. La livraison des logements est prévue courant 2021. Le 22 juillet, l'UDAF et BSB se sont réunis pour faire un bilan du 1^{er} dispositif et poursuivre le 2^{ème} projet.

La médiation des gens du voyage

Jusqu'au 31 mai 2019, le poste de chargé de mission Gens du voyage était cofinancé à 50% par l'État sur des crédits de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à 50% par le Département des Côtes d'Armor. Il était porté par l'UDAF qui assurait la gestion administrative et en était l'employeur. Le chargé de mission était rattaché au Cabinet du Préfet et dépendait hiérarchiquement de son directeur. Son contrat a pris fin le 31 mai, date à partir de laquelle l'UDAF ne porte plus le poste.

Entre janvier et mai 2019, ses missions se sont déclinées en **3** grands axes.

➤ **Le pilotage de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

Le pilotage de la fin de révision du schéma a constitué l'activité principale du chargé de mission en 2019. Le schéma est la clé de voûte du dispositif d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Prévu par la loi du 5 juillet 2000, il pose un diagnostic sur la situation des différents territoires, identifie les besoins nouveaux et fixe des obligations et des recommandations pour les collectivités concernées. Le chargé de mission a eu pour tâche d'achever le processus de révision du schéma, en collaboration avec les membres du comité technique gens du voyage : Conseil Départemental, État (DDCS et Préfecture), Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, CAF, DDTM et ARS.

- ❖ Les mois de janvier et de février ont été consacrés à la rédaction du corps du schéma, en lien avec les membres du comité et à la réalisation de tableaux de synthèse.
- ❖ Entre mars et mai, le chargé de mission a animé la procédure de finalisation du schéma par l'organisation de réunions associant les représentants techniques des intercommunalités et les membres du comité technique afin de présenter, en amont de la validation, le contenu du schéma et y apporter les ajustements nécessaires. Le projet a ensuite été transmis aux EPCI pour avis.
- ❖ Le 7 mai, le chargé de mission, accompagné d'une représentante de la direction départementale des territoires et de la mer, a présenté le projet de schéma au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, réuni en commission PDALHPD, qui a émis à l'unanimité un avis favorable.
- ❖ Le 16 mai, il a organisé et animé la commission consultative départementale gens du voyage pour présenter le projet et réunir un avis favorable s'intégrant dans la procédure de révision imposée par la loi du 5 juillet 2000.

➤ **La programmation des grands passages estivaux**

Le terme « *grands passages* » correspond à des groupes de voyageurs qui effectuent pendant quelques semaines un parcours itinérant prévu. Le groupe est de taille variable, entre **50** et **200** caravanes, il reste une à deux semaines sur un même terrain. Les déplacements se passent le plus souvent entre mi-mai et mi-septembre. Dans les Côtes d'Armor quatre terrains dédiés sont réservés à l'accueil des grands passages. Les collectivités compétentes en matière d'accueil des grands groupes de voyageurs ont toutes répondu à leurs obligations inscrites dans le schéma départemental : Dinan agglomération, Guingamp Paimpol Agglomération, Lannion Trégor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'accueil des grands passages fait l'objet d'une organisation départementale et régionale. Entre décembre et janvier, l'association nationale « Action Grands Passages » transmet aux préfetures et aux communes concernées un courrier de demande de stationnement, indiquant les dates prévues, le nombre de semaines de stationnement demandé ainsi que la commune souhaitée et le nom du pasteur concerné. En mars, une réunion de coordination régionale a eu lieu entre les médiateurs des quatre départements bretons, en présence d'un représentant de l'association « Action Grands Passages ». La journée de coordination des grands passages a ensuite eu lieu à Gien le 29 avril.

12 groupes étaient programmés pour la saison 2019, pour 22 semaines de stationnement.

➤ **Appui-conseil aux collectivités et aux voyageurs**

Le chargé de mission est parfois sollicité par des collectivités, par d'autres services de l'État, ou par des voyageurs, pour toute question relevant de la réglementation, pour recueillir ou transmettre des informations relatives à des gens du voyage, ou pour apporter des conseils ou un appui nécessaires en cas de conflits.

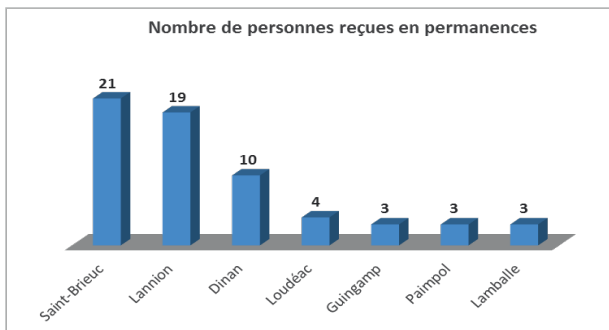
L'année 2019 marque la fin d'une longue et excellente collaboration entre l'UDAF, l'État et le Conseil Départemental. L'UDAF ayant décidé d'arrêter le portage du poste, le Département ayant pris la décision de ne plus financer la moitié du poste, l'État poursuivra la prise en charge d'un médiateur départemental avec des nouveaux partenaires de financement et de portage du poste.

L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux est assuré par les trois associations exerçant des mesures de protection sur le département, l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF.

➤ **L'accueil physique**

- ❖ Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les trois associations. Elles se tiennent chaque semaine à Saint-Brieuc, Dinan et Lannion ; deux fois par mois à Guingamp, Loudéac, Paimpol et Lamballe. La permanence de Rostrenen a été supprimée au profit de Lamballe, faute de fréquentation. Une permanence supplémentaire a lieu un samedi matin par mois sur Saint-Brieuc.
- ❖ L'activité est constante sur les dernières années. En 2019, l'intervenante de l'UDAF a reçu **63** personnes sur les différents lieux de permanence.
- ❖ **71 %** des personnes consultent le service pour la première fois.
- ❖ **29 %** des personnes étaient déjà connues du service lors des entretiens.
- ❖ **24** personnes accueillies dans le cadre d'une démarche pour une mesure de protection et **39** dans le cadre de l'exercice d'une mesure.



➤ **L'accueil téléphonique**

- ❖ Des permanences ont lieu une demi-journée par semaine : **17** personnes ont pu bénéficier de ce service rendu par l'UDAF.
- ❖ Les personnes sollicitant le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux sont principalement orientées par les tribunaux d'instance.

➤ **Les réunions publiques d'information**

- ❖ **4** réunions publiques ont été organisées sur différents sites géographiques afin de répondre à la nécessité de proximité (Guingamp - Rostrenen - Saint-Brieuc - Lamballe). Elles ont réuni **42** personnes sur Saint-Brieuc et **43** personnes sur Lamballe.
- ❖ De plus, **2** réunions d'information ont été organisées à l'IME Bel Air à Languedias et à l'EHPAD de Guingamp.
- ❖ A chaque réunion, de la documentation et des outils sont mis à disposition. L'analyse des questionnaires de satisfaction met en évidence que les personnes sont globalement très satisfaites des informations apportées.
- ❖ Depuis trois ans, le nouveau dispositif d'habilitation familiale suscite un intérêt des familles et soulève de nombreuses interrogations relatives à cette mesure.
- ❖ Utilisation de la plateforme nationale « Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux » pour l'enregistrement des statistiques.
- ❖ L'UDAF était coordinatrice du dispositif.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs

➤ L'activité du service

Dotation globale de financement

Au 31 décembre 2019, le service exerce **1 560** mesures de protection :

- 524 tutelles,
- 1 004 curatelles,
- 25 sauvegardes de justice,
- 7 MAJ.

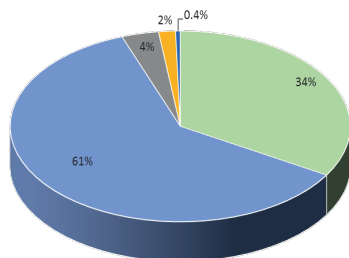
Le service a connu une augmentation d'activité de **2,43 %** puisqu'il enregistre **37** mesures nettes par rapport à l'année 2018, dans le cadre de la DGF.

Nous dénombrons **203** mesures entrées et **166** dossiers clos qui se répartissent comme suit :

- 13 mainlevées (8 %),
- 35 transferts (21 %),
- 109 décès (66 %),
- 5 caducités (3 %),
- 4 fins de mission (2 %).

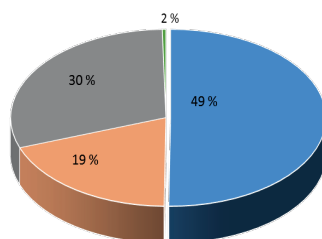
Répartition des mesures en 2019

Nature des mesures prescrites en 2019



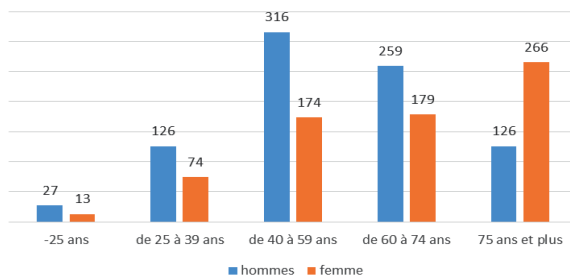
Tutelle Curatelle renforcée Curatelle simple Sauvegarde de justice MAJ

Prescripteurs des mesures de protection

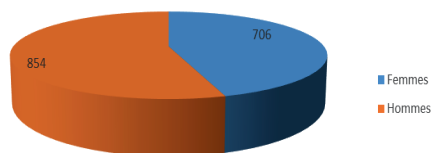


TI ST-BRIEUC TI DINAN TI GUINGUAMP TI autres départements

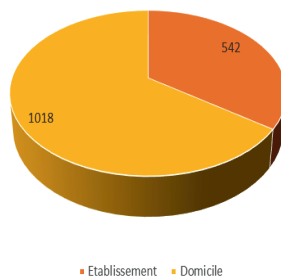
Majeurs protégés par sexe et par tranche d'âge



Répartition des majeurs protégés par sexe



Lieux de vie des majeurs protégés



Autres mesures

Au 31 décembre 2019, le service exerce **48** autres mesures :

- ✔ 44 mesures ad'hoc (12 tutelles, 21 curatelles et 11 administrateurs ad'hoc),
- ✔ 1 mandat de gestion,
- ✔ 3 enquêtes sociales.

Nous dénombrons **21** mesures entrées et **5** dossiers clos.

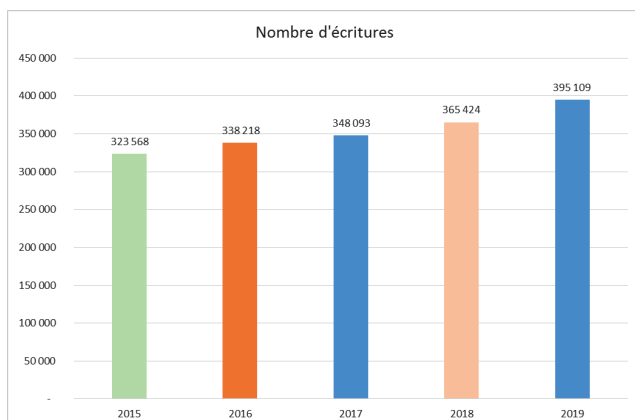
Le service est soutenu au quotidien par des pôles de compétences, comptabilité, GED/frais médicaux et juridique venant renforcer la prise en charge des mandats confiés.

Gestion des comptes des majeurs protégés

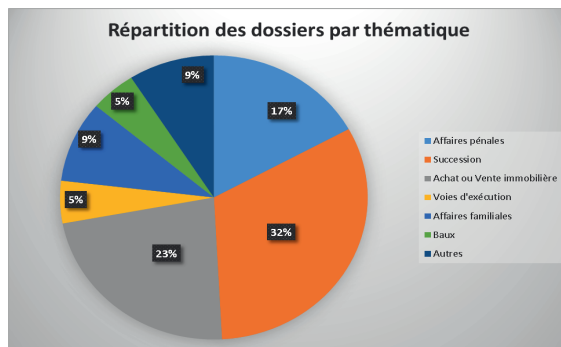
Au 31 décembre 2019, le pôle comptabilité a enregistré **395 109** écritures comptables contre **365 424** en 2018, soit une augmentation de **8,12 %**.

Le montant des flux s'élève à environ **133** millions d'euros.

7 309 comptes sont gérés par le service représentant un avoir global de plus de 58 millions d'euros.



Gestion des dossiers juridiques



➤ Les faits marquants

- ✔ Mise en place d'une messagerie cryptée.
- ✔ Participation, le 8 mars, au colloque de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) de Brest.
- ✔ Organisation d'un second groupe d'expression des usagers, le 18 mars, à Dinan.
- ✔ Réalisation, le 4 avril, d'un séminaire « Guide des procédures du service » auprès des professionnels.
- ✔ Interventions sur la protection juridique des majeurs du pôle juridique : le 6 mai à l'Institut de Formation aux Professions de Santé de Saint-Brieuc, le 27 juin à l'Assemblée Générale de la Fédération des Malades et Handicapés et le 28 juin auprès de l'équipe de conseillers d'Harmonie Mutuelle.
- ✔ Participation, les 27 et 28 mai 2019, à Paris au séminaire sur la loi de programmation et de la réforme de la justice.
- ✔ Election de Mme SIMIER à la présidence du Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) lors de l'assemblée du groupement le 20 septembre.
- ✔ Rencontre entre les trois services mandataires judiciaires et les juges des tutelles, le 10 octobre, au tribunal d'instance de St-Brieuc afin d'échanger sur les activités respectives des services, les dispositions de la loi justice et les révisions de mesures.
- ✔ Participation à la table ronde « *Troubles mentaux : comment faire face à l'urgence ?* », le 15 novembre, à Dinan, organisée par la Sous-Préfecture.
- ✔ Rencontre, le 18 novembre, entre les directeurs des trois services MJPM et les directeurs des trois centres hospitaliers spécialisés du département sur les difficultés de chacun, les contraintes et attentes.
- ✔ Réunion de travail, le 21 novembre, entre les directeurs des trois services MJPM du département, les juges des tutelles (prescripteurs), le Conseil Départemental et la DDCS (financeur).
- ✔ Organisation, le 22 novembre, d'une réunion entre les directeurs des services de Bretagne sur une offre de service, face aux difficultés identifiées dans l'exercice des mesures de protection et aux financements des services MJPM.
- ✔ Obtention du CNC MJPM par 5 professionnels.
- ✔ Conventions partenariales avec : un huissier de justice pour la vérification et/ou réalisation d'inventaires, Harmonie Mutuelle pour faciliter les relations de travail et instaurer des permanences sur site...
- ✔ Mise en conformité au RGPD avec l'élaboration d'un état des lieux.

➤ Les perspectives 2020

- ✔ Participation à l'enquête sur l'évaluation des coûts des mesures de protection, pilotée par la DGCS, avec le concours de l'IGAS et d'un cabinet extérieur.
- ✔ Organisation d'une rencontre annuelle des directions des services MJPM et celles des centres hospitaliers spécialisés afin de promouvoir les relations partenariales et futures collaborations.
- ✔ Poursuite de la nécessaire collaboration avec les partenaires en lien avec les situations de violence : Préfecture, Police, Gendarmerie et services psychiatriques.
- ✔ Elaboration du second rapport de l'évaluation interne du service MJPM.
- ✔ Finalisation du second projet de service MJPM (2020-2024).
- ✔ Réalisation d'autres groupes d'expression des usagers.
- ✔ Déploiement du plan d'action du CPOM et finalisation du nouveau CPOM de 5 années (2021-2025).
- ✔ Poursuite des travaux menés en lien avec les services MJPM, la DDCS et les services de psychiatrie.

Evaluations internes et externes

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont tenus de procéder à des évaluations à échéances régulières de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'évaluation interne couvre le même champ que l'évaluation externe. Toutes deux entrent dans une logique de complémentarité et doivent permettre à l'établissement de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'UDAF a obtenu l'agrément du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en juin 2010. Ainsi, elle a déposé son premier rapport d'évaluation interne en juin 2015, et, sa première évaluation externe a été menée en mars 2017 par l'organisme RH Organisation. Ces évaluations conditionnent le renouvellement de l'agrément du service, dont l'échéance est fixée en juin 2025.

À l'issue du diagnostic partagé lors des évaluations, des points à valoriser ont été mis en avant et des éléments d'amélioration ont été définis. Un plan d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement a été élaboré et des commissions d'amélioration des pratiques (CAP) ont été constituées. Elles ont pour objectif, la production et la concrétisation du plan d'actions selon des objectifs calendaires et les thématiques contenues.

Ainsi, des commissions d'amélioration des pratiques ont mené des réflexions et actions sur :

➤ L'expression des usagers

- Des groupes d'expression des usagers ont été constitués. Ils ont pour but de développer un lieu de parole et d'expression libre des usagers dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu. Ils ont été organisés à Guingamp le 5 novembre 2018 et à Dinan le 18 mars 2019.

➤ Les risques patrimoniaux

- La commission identifie les risques patrimoniaux dans les différentes phases d'exercice de la mesure de protection, notamment à l'ouverture. Les travaux visent à proposer des mesures en vue de sécuriser l'exercice des mandats.

➤ Le rythme et la régularité des visites

- Son but est d'identifier le contenu des rencontres et leur objet (visite d'ouverture - établissement du budget - établissement du DIPM et ses avenants - remise des relevés de gestion, etc..).

➤ La prévention de la vulnérabilité et la maltraitance

- Une commission sur ce thème a débuté le 2 octobre 2018. Ses objectifs sont de sensibiliser les professionnels pour améliorer le signalement et la connaissance des faits de maltraitance, outiller les professionnels pour repérer plus aisément les risques de maltraitance en institution, établir une procédure interne de signalement.

Pilote des évaluations, le COPILEA (Comité de pilotage de l'Evaluation et de l'Amélioration), quant à lui, suit le plan d'actions et est rendu destinataire des supports élaborés pour son suivi. Il est composé de représentants de la gouvernance et de salariés.

Les ressources humaines

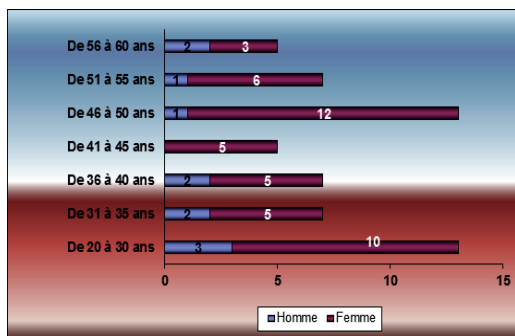
➤ Les événements marquants

- Décoration de 17 salariés de la médaille du travail : 13 médailles d'argent (20 ans de service), 3 médailles de vermeil (30 ans de service) et 1 médaille d'or (35 ans de service).
- Moments conviviaux : Chandeleur (le 1^{er} février), grillades (le 27 juin).
- Journée annuelle des salariés le 26 avril 2019 animée par Art Symbiose formation sur « *Le bien-être en entreprise* ».
- Formation des professionnels guide-file, serre-file et référents pompiers, les 5 et 26 septembre par l'organisme CHUB afin de leur permettre de mieux appréhender leur rôle et mission en cas d'incendie.

➤ Les effectifs

Au 31 décembre 2019, l'UDAF emploie **57** salariés, soit 56.70 ETP (avec les 2 agents d'entretien mis à disposition). Nous comptabilisons : 56 salariés en CDI et 1 salarié en CDD (1 CDD renfort).

Répartition par âge



Répartition par métier hommes/femmes

			
Agents administratifs secrétaires/comptables	5	15	20
Mandataires judiciaires/ conseillers ESF	5	25	30
Cadres	1	6	7
Total	11	46	57

Entrées et répartition par nature de contrat (hommes/femmes)

			
CDI	2	4	6
CDD Remplacement Maladie - Maternité - Cp	1	2	3
CDD Renfort	3	2	5
Total	6	8	14

Implications de l'Udaf 22

➤ Au plan départemental

- ✓ Membre des CODIR de Masp Armor et du dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).
- ✓ Participation aux travaux : de la plateforme Handicap 22, aux Pôles d'Accueil en Réseaux pour l'Accès aux Droits Sociaux de St Brieuc et Loudéac (PARADS) ; à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer Centre Ouest Bretagne (MAIA), aux Tables tactiles.

➤ Au plan régional

- ✓ Participation aux travaux du GESTO en qualité de membres. L'UDAF 22 assurait la fonction de trésorier du groupement. De plus, lors de l'Assemblée Générale des 19 et 20 septembre, Mme SIMIER a été élue présidente du groupement.
- ✓ Participation aux travaux de Nexem Bretagne (syndicat employeur) en qualité de membre.

➤ Au plan national

- ✓ Adhérent à l'UNAF, participation aux groupes de travail, aux réunions des directeurs, des présidents / directeurs, aux assemblées générales.
- ✓ Adhérent au syndicat Nexem.
- ✓ Participation aux travaux du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Resus en qualité de membre.



En janvier 2020, je conclusais les vœux de l'UDAF sur cette phrase de Luc Lang qui venait de remporter le Médicis pour « La Tentation ».

« Dans un monde où l'argent est roi, quelle place reste-t-il pour des valeurs devenues ringardes comme l'humanisme, la compassion, la solidarité, tout ce que la « Famille » apporte. Le capitalisme universel est devenu la réalité et nous laisse sans recours. »

Cette citation est porteuse de sens, car chaque année, nous constatons à quel point la solidarité, l'humanisme, la compassion sont venues naturellement des familles, comme d'une cheminée, une fumée blanche s'est élevée. La famille, je le répète tous les ans, est un refuge et une boîte à idées. Chaque famille doit mériter que l'on s'intéresse à elle.

Nous avons cette noble tâche d'accueillir, d'accompagner, des publics vulnérables aux histoires singulières et aux origines différentes, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Comme le disait Héraclite : *« Rien n'est permanent, sauf le changement ».*

Les années se suivent et finalement se ressemblent. Les départs et les arrivées de professionnels et d'administrateurs sont monnaie courante à l'UDAF 22, comme dans toute organisation.

L'année 2019 n'aura pas dérogé à la règle et je tiens à saluer les nouveaux professionnels et administrateurs qui nous ont rejoints au cours de l'année 2019 et en cette année 2020.

Je voudrai vous rassurer, vous qui rejoignez l'UDAF 22, dans une période chargée, sur le fait que vous allez être formés dès que la crise sanitaire sera derrière nous. Notre traditionnel séminaire des *« nouveaux salariés et administrateurs »* devrait se tenir en octobre prochain.

Je souhaitais remercier les administrateurs toujours pleinement mobilisés et tenus au courant de l'actualité des services, la Directrice Madame Marlène Simier, soucieuse de mettre en place de nouvelles organisations, conformes aux moyens et parfois innovantes, les cadres et l'ensemble du personnel pour leur implication et capacité d'adaptation sans oublier tous nos partenaires.

Enfin, je remercie particulièrement les administrateurs sortants. C'est bien connu, toutes les bonnes choses ont une fin et vous aurez marqué l'histoire de l'UDAF par votre passage grâce à vos convictions et votre investissement, alors une grand merci à vous !

Merci à tous et soyez sûr que nous sommes toujours là. L'avenir de l'UDAF 22 devra principalement se construire avec vous tous, avec vos implications permanentes. Une nouvelle page va s'écrire et nous l'écrirons ensemble !

Le Président
Lionel LE BORGNE

Sigles

ACAP	: Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection
APM	: Association de Protection des Majeurs
ARS	: Agence Régionale de Santé
BSB	: Bâtiments et Styles de Bretagne
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CAP	: Commission d'Amélioration des Pratiques
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CIA	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLSM	: Comité Local de Santé Mentale
COPILEA	: Comité de Pilotage de l'Evaluation et de l'Amélioration
CPAM	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DALO	: Droit Au Logement Opposable
DDCS	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGF	: Dotation Globale de Financement
DIPM	: Document Individuel de Protection des Majeurs
DRJSCS	: Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DUP	: Délégation Unique du Personnel
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESF	: Economie Sociale et Familiale
ETP	: Equivalent Temps Plein
GED	: Gestion Electronique des Documents
GESTO	: Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest
HLM	: Habitation à Loyer Modéré
ISBF	: Information et Soutien au Budget Familial
JALMAV	: Jusqu'A La Mort Accompanyer la Vie
MAJ	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MCE	: Maison de la Consommation et de l'Environnement
MDD	: Maison Du Département
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINEFI	: Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MISACO	: Mission d'Accompagnement de Collectif Prévention de la Souffrance Psychique et du Suicide
MJPM	: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PARADS	: Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
PDALHPD	: Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIF	: Point Info Famille
PRP	: Procédure de Rétablissement Personnel
RGPD	: Règlement Général de Protection des Données
UNAF	: Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR	: Organisme de formation de l'UNAF
URAF	: Union Régionale des Associations Familiales

Notes

[illegible]



UDAF des Côtes d'Armor

28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale@udaf22.fr
www.udaf22.com